

CAFERUIS – CHEF DE SERVICE ÉDUCATIF

NIVEAU 6



TAUX DE RÉUSSITE : 84%
Promotion 2018 – 2020



« ÊTRE ACTEUR ET AUTEUR DE SA FORMATION »

LE MÉTIER

En responsabilité d'une unité de travail, les encadrants de service ont pour mission principale l'encadrement d'une équipe et des actions directement engagées auprès des usagers. Ils pilotent l'action dans le cadre du projet de service dans le respect du projet de l'organisation. Leur position d'interface leur confère une fonction spécifique de communication interne

LES APTITUDES DU RESPONSABLE DE SERVICE

Dans leurs fonctions, ils disposent d'autonomie, d'initiative et de responsabilité dont le degré varie selon leur position hiérarchique dans la structure et le niveau de délégation.

Leurs fonctions et leur positionnement nécessitent qu'ils développent des compétences spécifiques relatives à l'encadrement susceptibles d'être mises en œuvre dans l'ensemble des secteurs de l'action sociale et médico-sociale.

ALTERNANCE

CONTENU ET ÉVALUATION DE LA FORMATION

Le cycle de formation s'étale sur deux années scolaires. Il comprend :

- ❖ **400 heures de formation théorique** au centre.
- ❖ **420 heures de formation pratique** se déroulant sous la forme d'un stage.
- ❖ Possibilité d'effectuer un stage de **210 heures** selon la qualification (Niveau 6) et l'expérience d'encadrement.

1. L'enseignement théorique

La formation est organisée autour de 4 unités de formation :

- UF1 : Conception et conduite de projets (90 h)
- UF2 : Expertise technique (150 h)
- UF3 : Management d'équipe (100 h)
- UF4 : Gestion administrative et budgétaire (60 h)

2. La formation pratique

Dispensée sur les terrains de stage, elle est l'un des éléments de la qualité du projet pédagogique de l'établissement de formation. Elle participe à l'acquisition des compétences dans chacun des domaines de formation.

3 La certification

La formation est sanctionnée par le Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et Responsable d'Unité d'Intervention Sociale (CAFERUIS).

Il est délivré par le préfet de région et est inscrit au niveau 6 du répertoire national des certifications professionnelles.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000255259/>

**CONNAÎTRE
COMPRENDRE
AGIR**

LES MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Au Ce.F, la formation se déroule sur le principe de l'alternance intégrative, afin de favoriser l'acquisition progressive des compétences.

Le Ce.F s'appuie également sur des méthodes pédagogiques telles que :

- ❖ la pédagogie inversée,
- ❖ la formation organisée à distance (e-Learning),
- ❖ les groupes de réflexion,
- ❖ les mises en situation
- ❖ etc.

**ÉLIGIBLE
AU CPF**

ACCÈS A LA FORMATION – PRÉ REQUIS

Pour accéder à la formation le, la candidat-te doit justifier d'un des diplômes suivants :

- ✓ Diplôme au moins de niveau 5 (ex-niveau III) délivré par l'État et visé à l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles.
- ✓ Diplôme homologué ou inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles au moins de niveau 6 (ex-niveau II).
- ✓ Diplôme d'Auxiliaire Médical de niveau 5 (ex-niveau III) figurant au livre 3 de la quatrième partie du Code de la Santé Publique et de deux ans d'expérience professionnelle*.
- ✓ Diplôme délivré par l'État ou diplôme national ou diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à deux ans d'études supérieures ou d'un diplôme certificat ou titre homologué ou inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles au niveau 5 (ex-niveau III) et trois ans d'expérience professionnelle dont 6 mois dans des fonctions d'encadrement*.
- ✓ Diplôme de niveau 4 (ex-niveau IV) délivré par l'État et visé par l'article L.451-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles et de quatre ans d'expérience professionnelle dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux définis à l'article L.312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.
- ✓ (*) *Aucune expérience professionnelle n'est exigée lorsque les candidats occupent une fonction d'encadrement hiérarchique ou fonctionnel dans tout organisme public, privé, associatif relevant du secteur de l'action sociale, médico-social, éducatif, santé ou de l'économie sociale et solidaire*

Le candidat doit satisfaire à l'épreuve d'admission comme organisée ci-dessous:

- Une commission de recevabilité des dossiers de candidatures
- Une épreuve orale d'admission (entretien de 60 minutes)
- ❖ Les entrées en formation s'effectuent en début de chaque année scolaire, courant septembre.
- ❖ Pour postuler à une entrée en formation, rendez-vous sur notre site internet pour une inscription en ligne : www.cef-bergerac.org

LES TARIFS

- ❖ Épreuves de sélection : **160 euros** pour l'épreuve de sélection
- ❖ Droits d'inscription et frais de scolarité par année scolaire : **220 euros**
- ❖ Le coût pédagogique, pour les stagiaires en situation professionnelle, s'élève 7 340 € (envoi d'un devis personnalisé sur demande)

CONTACTS

Responsable de la formation : Marie-Agnès ROUX marie-agnes.roux@johnbost.fr

Secrétaire en charge des sélections : Peggy MOREAU peggy.moreau@johnbost.fr , [05.53.22.12.59](tel:05.53.22.12.59)



Retrouvez nous sur :



www.cef-bergerac.org



<https://www.facebook.com/CeFFondationJohnBOST/>

Nos atouts :



Des locaux récents
et adaptés



Une école avec une
expérience reconnue
depuis 50 ans



280 formateurs
et intervenants



Des outils numériques
au service des stagiaires
et de la formation



Plus de 2 000 partenaires
de terrain



1 400 stagiaires
formés par an



La formation s'inscrit dans les valeurs et missions de la Fondation John BOST

